

# Sécurité économique territoriale

Côtes-d'Armor

## NOTE D'INFORMATION

### MISE EN PLACE DE L'OPERATION « TRANQUILLITE ENTREPRISES »

#### La Gendarmerie des Côtes-d'Armor vous informe :

L'opération « **Tranquillité Vacances** » permet à tout particulier de signaler son absence auprès des forces de l'ordre. Les vols dans les entreprises du département représentent près de 30 % des cambriolages constatés dans les Côtes-d'Armor sur l'année écoulée. De plus, on note une augmentation des faits de 22 % depuis le début de l'année 2019.

Partant de ce constat, la gendarmerie des Côtes-d'Armor a décidé d'étendre et d'adapter le dispositif « tranquillité vacances » aux entreprises.

L'opération « **Tranquillité Entreprises** » permet dorénavant à tout chef d'entreprise de signaler à la gendarmerie territorialement compétente la fermeture temporaire de son établissement (vacances ou autres) ou tout événement exceptionnel (réception de matériaux de valeur, passages suspects...), au moyen d'un formulaire spécifique.

## DEMARCHES A EFFECTUER

- **Le chef d'entreprise télécharge le formulaire vierge joint. Il peut en effectuer des copies pour ses demandes ultérieures.**
- **Il renseigne correctement la demande individuelle et la remet à la brigade de gendarmerie compétente qui prendra alors en compte l'information pour la programmation des services de prévention.**